

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	12

L'an deux mille onze,

Le 4 Avril à 19h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 30/03/2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL – LACROIX

REPRESENTES : Mr HEURA par Mr ESCRIOU – Mr YACOUB par Mr TORNATORE

ABSENTES : Mmes BEUCHE, DE LA ROCCA et ROBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Mise en souterrain du réseau électrique
Rue de la Tour, rue et calade du Pissoutran, place Richier Garente et Route du Pont Charles Albert
Approbation du projet

Le Maire,

Expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique de la rue de la Tour - rue et calade du Pissoutran – place Richier Garente et route du pont Charles Albert, dans le cadre du programme environnement.

Informe que la dépense est estimée à 117 307.69 € HT soit 140 300.00 € TTC.

Propose de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz, le chargeant également de solliciter la subvention du FACE programme « Environnement » et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

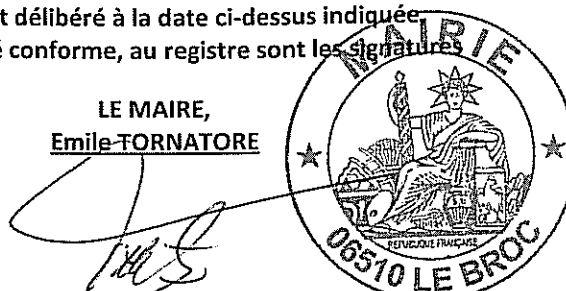
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire :

- DONNE son accord sur la réalisation des travaux d'amélioration de la qualité environnementale du réseau électrique, conformément au plan remis,
- PREND acte de la dépense évaluée à 117 307.69 € HT soit 140 300.00 € TTC
- CONFIE au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences
- CHARGE le Syndicat de solliciter la subvention du FACE programme « Environnement » ou du Conseil Général et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement
- S'ENGAGE à inscrire au Budget Principal 2011 le montant de la participation de la commune au compte 6554

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE

Et ce par :
- Voix pour : 11
- Voix contre : 0
- Abstention : 1



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 06/04/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 06/04/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication